



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS DU CAPET EXTERNE

ÉCONOMIE ET GESTION

Option E : gestion des activités touristiques

Session 2021

**Rapport de jury présenté par monsieur Alain HENRIET,
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**

SOMMAIRE

Mot du président

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve : composition de sciences de gestion

Deuxième épreuve : épreuve de synthèse avec des questions

Épreuves d'admission

Épreuve de mise en situation professionnelle

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

**Annexe - Note aux candidats admissibles du CAPET externe « économie et gestion »
option E (session 2021)**

Mot du président

L'option E - gestion des activités touristiques - du CAPET économie et gestion est ouverte pour la quatrième fois depuis sa récente création (2016, 2017, 2019, 2021). La maquette du concours est conforme au modèle générique en vigueur des concours du CAPET avec deux épreuves écrites d'admissibilité de coefficient 1 et deux épreuves orales d'admission de coefficient 2 (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours à petit flux (5 postes pour cette session – uniquement en public) car il vise à recruter des professeurs destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Notons cependant que, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un ou une lauréat(e) de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle STMG à savoir « Économie-droit » en classes de première et de terminale, « Sciences de gestion et numérique » et « Management » en classe de première, et la partie commune de « Sciences de gestion, management et numérique » en classe de terminale.

Le nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité de la session 2021 s'est élevé à 26, soit sensiblement le même nombre que lors des deux sessions précédentes. 11 candidats ont été déclarés admissibles (avec une barre d'admissibilité fixée à 8,5 sur 20, identique à celle de la session 2019) et 8 se sont présentés aux épreuves orales, organisées les 28 et 29 juin au lycée Gaston Berger à Lille. Les cinq postes ouverts ont pu être pourvus, (avec une barre d'admission fixée à 10,5).

J'invite les futurs candidats à lire attentivement les observations et recommandations faites par les membres du jury dans ce rapport pour en tirer profit lors de leur présentation aux épreuves écrites et orales des prochaines sessions. Il est envisagé une ouverture du concours option E une année sur deux : *a priori*, la prochaine session devrait avoir lieu en 2023. J'attire l'attention des futurs candidats sur la mise en place d'une nouvelle maquette de concours pour le recrutement des enseignants à compter de la session 2022 (arrêté du 25 janvier 2021). Le programme du nouveau concours est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) environ un an avant l'ouverture effective d'une session.

Je remercie la vice-présidente, Véronique Monmaron, IA-IPR de l'académie de Lyon, et les enseignants qui ont participé aux deux phases de la session pour leur implication afin que cette session se déroule au mieux (l'arrêté indiquant la composition du jury est publié sur le site du ministère) ainsi que les deux chefs d'établissement ayant accueilli le concours : le lycée Colbert à Lyon pour les épreuves d'admissibilité et le lycée Gaston Berger à Lille pour les épreuves d'admission.

Nota : les rapports des jurys de concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1. Épreuves d'admissibilité

Nota : le sujet des deux épreuves d'admissibilité du concours 2021 est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) et accessible à tout public.

1.1 Première épreuve : composition de sciences de gestion

➤ Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve « composition de sciences de gestion » consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : 5 heures – coefficient 1

➤ Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 27

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Total
Nombre	1	13	5	8	/	/	27

Note la plus basse	4,80
Note la plus haute	11,9
Moyenne de l'épreuve	8,17

➤ Observations des membres du jury

Le sujet proposé à la session 2021 est centré sur le développement d'un parc à thème situé à Hong Kong (Océan Park Hong Kong). Il est constitué de trois dossiers :

- Dossier 1 - Analyse stratégique d'OPHK
- Dossier 2 - Gestion marketing et financière
- Dossier 3 - Élaboration d'une prestation touristique

1/ Observations générales

A/ Sur la forme

Certaines copies sont présentées de façon confuse, peu structurée et manquant de précision. Or une présentation sous forme de tableaux, une argumentation claire et organisée facilitent la compréhension tant du jury que des futurs élèves et étudiants auxquels les lauréats du concours devront transmettre leurs savoirs et savoir-faire.

B/ Sur le fond

Le jury constate :

- un manque de maîtrise des techniques touristiques et, pour certains, une absence de méthodologie qui fait perdre du temps et des points ;
- une tendance à ne traiter qu'une partie de la question posée. Il semble que les candidats aient une lecture trop partielle des questionnements qui traversent les sciences de Gestion (la stratégie, le marketing, la finance, la production, sont des éléments liés).

2/ Observations dossier par dossier

A/ Dossier 1

- Q1. Les réponses sont souvent non structurées ou le choix de la structure est inadapté avec pour conséquence des éléments hors sujet ou incomplets. Quelques candidats ont mobilisé à tort le modèle PESTEL pour caractériser le marché local. A contrario, peu de candidats ont été en mesure d'identifier les facteurs clés de succès des parcs à thème dans l'industrie touristique.
- Q2. La méthodologie du diagnostic semble mieux maîtrisée mais le jury déplore une juxtaposition trop fréquente d'éléments extraits des annexes sans aucune analyse permettant de justifier une force ou une faiblesse.
- Q3. Le questionnaire sur les axes de développement n'a pas été compris. D'une part, les candidats ont manqué d'expertise sur l'outil. D'autre part, les candidats ont tendance à reprendre un ou plusieurs éléments du diagnostic sans réelle argumentation, justification, dans le cas de l'organisation touristique étudiée. Les limites de leurs axes de développement ne sont pas évoquées.

B/ Dossier 2

- Q1. Les propositions de produits touristiques ne sont pas suffisamment détaillées, structurées. Les candidats oublient de préciser la thématique de l'offre ainsi que la cible visée.
- Q2. Certains candidats oublient de présenter l'idée directrice tout comme les choix réalisés en termes de message publicitaire. La distinction des formes de communication (média et hors média) n'est toujours pas maîtrisée, ce qui amène des réponses hors-sujet. Les candidats doivent veiller à justifier systématiquement leurs propositions de supports médias.
- Q3. La méthodologie du seuil de rentabilité a posé problème à certains candidats (confusion charges fixes et variables, marge et taux de marge). Beaucoup de candidats oublient de commenter leur résultat quant à la faisabilité du projet.

C/ Dossier 3

- Q1. La présentation du programme doit être davantage structurée. L'indication des différents postes et participants n'apparaît pas de manière suffisamment claire. La mise en forme, souvent inappropriée, a pénalisé les candidats.
- Q2. La méthodologie de calcul du prix de vente ainsi que la notion de taux de marque ne sont pas acquises. Les éléments du devis doivent être présentés de manière plus structurée en détaillant chaque élément de calcul.
- Q3. Les différentes parties rédactionnelles attendues au niveau des propositions de courriers d'offre commerciale sont méconnues.

3/ Conseils aux candidats

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- prendre connaissance et s'appropriier les notions des programmes des classes de première et terminale STMG (dernière mouture 2019) ainsi que le référentiel du BTS tourisme ;
- veiller à développer et argumenter ses éléments de réponse ;
- maîtriser les calculs de coûts, de prix de vente, de taux de marque, de rentabilité ;
- mieux connaître les produits et techniques touristiques ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes les plus utiles. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes en lien avec le dossier à traiter ;
- à l'issue d'une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à consacrer à chaque partie ;
- utiliser les apports théoriques en lien avec les questions et le contexte de l'entreprise.

1.2 Deuxième épreuve : épreuve de synthèse

➤ Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve est commun à plusieurs options du CAPET économie et gestion.

L'épreuve comporte **deux parties** :

- une **synthèse**, à partir d'un dossier documentaire et de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une **réponse à une série de questions** à portée didactique, dans le domaine économique, ou dans le domaine juridique. Le candidat **choisit** de traiter la série de questions se rapportant à **l'un ou à l'autre** de ces domaines.

La synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et se limiter à 1 300 mots maximum (+/- 10 %). Elle reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur, comme indiqué dans les consignes.

Durée : 5 heures – coefficient 1

➤ Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 26

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	1	10	5	8	2	/	26

Note la plus basse	3,5
Note la plus haute	15
Moyenne de l'épreuve	8,67

➤ **Observation du jury**

A/ Commentaires et conseils du jury sur la partie synthèse

Le thème de la note de synthèse proposé aux candidats à la session 2021 est « Les enjeux actuels de l'entrepreneuriat ».

Remarques générales

Il est à noter que la qualité de la synthèse est très inégale : si certains candidats en maîtrisent globalement la méthodologie (ils sont peu nombreux), d'autres en sont très éloignés. Or, l'appropriation par le candidat des contraintes de l'exercice (formulation d'une problématique, stricte synthèse des éléments du dossier, articulation des éléments du développement, respect du nombre de mots) importe tout autant que le contenu scientifique délivré. Faut-il rappeler aux candidats qu'ils se présentent à un concours de recrutement de personnel enseignant, et qu'à ce titre, une mauvaise maîtrise des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe peut être discriminante. Indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

Remarques méthodologiques

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à contextualiser, problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner et hiérarchiser l'information tout en la mettant en valeur dans le cadre d'un plan réfléchi. Ainsi, le jury attend une introduction, la formulation d'une problématique, un fil conducteur pour le développement. L'introduction permet de préciser le contexte, les termes du sujet et doit prouver que les enjeux du sujet sont cernés et compris. Le jury constate que certains candidats ne précisent pas, ou mal, le contexte du sujet, ne formalisent pas (ou pas clairement) de problématique. C'est un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent, en guise de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas d'englober la totalité du sujet, traduisant ainsi le manque de recul sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous la forme d'une question unique. Le plan du développement est attendu.

Exemple 1 :

- Problématique
 - ⇒ Quelles sont les raisons de ce regain d'intérêt en faveur de l'entrepreneuriat ?
 - ⇒ Existe-t-il des facteurs de soutien contribuant à stimuler cette démarche ?
 - ⇒ Lorsque l'entreprise est créée, quels peuvent être les obstacles à son développement ?

- Plan

I. Les enjeux de l'entrepreneuriat

- 1.1 Faire face à des nouvelles mutations
- 1.2 Stimuler la croissance et la compétitivité du pays

II. Les modalités pour favoriser l'entrepreneuriat

- 2.1. Les dispositifs publics
- 2.2. En appui de dispositifs privés

III. Les implications de l'entrepreneuriat

- 3.1. Un nécessaire accompagnement pour assurer son développement
- 3.2. De l'approche entrepreneuriale vers l'approche managériale
- 3.3. La gestion des crises liées à l'entrepreneuriat

Exemple 2 :

- Problématique

- ⇒ Comment la démarche entrepreneuriale a-t-elle évolué ces dernières années ?
- ⇒ Comment les évolutions économiques, sociologiques et technologiques affectent-elles la démarche entrepreneuriale ?
- ⇒ Comment les phases de création et de développement de l'entreprise sont-elles affectées par ces évolutions ?
 - Plan

I. La création d'entreprise aujourd'hui : entre continuités et ruptures

- 1.1 Les évolutions du profil des entrepreneurs
- 1.2 Un accompagnement plus important des entrepreneurs

II. Le développement de l'entreprise

- 2.1 Des incitations fortes à grandir
- 2.2 Qui impliquent une évolution de gouvernance

Le jury constate que la structuration de la synthèse manque de profondeur. Certains candidats se contentent de résumer les documents en les juxtaposant, ce qui ne répond pas à l'exigence de la synthèse et traduit une maîtrise insuffisante des concepts scientifiques relevant du management.

Les candidats ne doivent pas faire référence à des données extérieures aux documents, ni à des réflexions personnelles. Il est possible de faire une référence explicite aux numéros des documents exploités ou à leurs auteurs.

Conseils aux candidats

L'exercice de la note de synthèse permet d'apprécier les compétences des futurs enseignants, à hiérarchiser et articuler un corpus important d'informations. Dans l'exercice de leur profession, les enseignants seront amenés à initier leurs élèves ou étudiants à la méthodologie de la synthèse (notamment en classe de terminale et de BTS).

La note de synthèse représente un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière. Les candidats doivent poser une problématique, articuler parties et sous-parties du développement en s'appuyant sur une distribution progressive du corpus documentaire servant ainsi d'éléments d'argumentation à la problématique. Il convient de soigner les transitions et de s'astreindre à une relecture de la copie pour corriger les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe.

Par ailleurs, le jury encourage les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, accompagnée, dans l'idéal, de prise en notes des idées maîtresses qui y sont développées.

Rappel des principes de base de la note de synthèse (pour ce concours)

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son développement. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Etapes de la conception de la note de synthèse

- 1. Parcourir rapidement le dossier documentaire. Repérer les documents les plus accessibles, ceux qui semblent longs et techniques, ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.*
- 2. Concernant la prise de notes, elle doit être active: les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.*
- 3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.*
- 4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.*
- 5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous-parties.*
- 6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions inutiles.*
- 7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.*

B/ Commentaires et conseils du jury sur la partie « questions »

Le candidat choisit la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix. Les questions posées à la session 2021 sont les suivantes :

Choix n°1 : questions dans le domaine économique

- 1.1 La recherche de la maximisation du profit est-elle toujours l'objectif principal des entreprises ?
- 1.2 La banque est-elle encore le principal acteur du financement des entreprises en France ?
- 1.3 Les économies développées sont-elles condamnées à une croissance économique faible ?

Choix n°2 : questions dans le domaine juridique

- 2.1 Quels sont les modes de résolution de conflits auxquels peut recourir une personne juridique ?
- 2.2 Dans quelle mesure l'engagement de sa responsabilité civile est-il un frein pour l'entrepreneur ?
- 2.3 Dans quelle mesure le législateur protège-t-il le patrimoine de l'entrepreneur individuel ?

Remarques générales

Le jury regrette le manque d'approfondissement dans les questions, ce qui explique la faible moyenne de cette partie de l'épreuve. Les questions sont souvent traitées de manière très superficielle, sans définition préalable des notions et sans effort de structuration. Le jury encourage les candidats à valoriser la rigueur du raisonnement et la qualité de l'argumentation.

Les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des

questions est à souligner. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige pas, en conséquence, un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

Remarques concernant les questions d'économie

- Question 1

L'utilité du profit ainsi que les autres finalités de l'entreprise n'ont pas toujours été suffisamment développées. Le vocabulaire adapté est parfois absent, la réponse est trop souvent incomplète.

- Question 2

Les nouveaux outils de financement sont souvent cités, le jury déplore assez fréquemment une absence de connaissances du marché des capitaux.

- Question 3

Cette question est la moins bien traitée des trois, les sources de ralentissement de la croissance sont rarement évoquées, les facteurs favorisant la croissance se résument trop souvent à l'innovation.

Remarques concernant les questions juridiques

L'actualisation des connaissances juridiques est un préalable pour cette partie de l'épreuve où le candidat doit répondre à une question précise. Ainsi, les grandes réformes du droit français doivent être connues. Le vocabulaire juridique doit être maîtrisé et utilisé à bon escient. Les questions posées doivent être délimitées correctement car, à défaut, elles conduisent les candidats vers une réponse hors sujet dans laquelle la question initiale est oubliée.

Conseils aux candidats

Si, en termes de contenu, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau d'exigence dans la maîtrise des concepts est celui du master 1. En conséquence, il est conseillé de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence et sources diverses de même niveau.

Les concepts et définitions doivent être connus et les mécanismes maîtrisés. Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Le jury encourage les candidats à soigner le travail d'argumentation et de démonstration.

La gestion du temps est un enjeu majeur de la réussite : le candidat doit veiller à répartir son temps de façon plus harmonieuse entre les deux parties, de manière à consacrer le temps nécessaire à un traitement plus approfondi des questions.

2. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Remarques inhérentes aux deux épreuves orales

Le candidat doit s'exprimer avec conviction et motivation. Il convient de bannir une attitude trop désinvolte à l'égard du jury. Par ailleurs, le jury attend légitimement une tenue vestimentaire correcte. Il est conseillé aux candidats d'écouter jusqu'à leur terme les questions du jury afin d'y apporter des réponses en phase avec les attentes du jury. Le point de vue du candidat doit être légitimé, ses positions justifiées. Une attention particulière doit être portée sur la précision et la justesse du vocabulaire. Le candidat ne doit pas négliger :

- l'utilisation des moyens d'enseignement modernes et adaptés notamment informatiques, télématiques, audiovisuels ;
- les conditions de réussite pour le public visé ;
- la dimension citoyenne inhérente au métier d'enseignant.

Nota : en annexe de ce rapport figure la note transmise aux candidats admissibles de la session 2021 précisant les conditions de déroulement des épreuves orales.

2.1 Épreuve de mise en situation professionnelle

➤ Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat pendant 30 minutes au maximum, entretien avec le jury pendant 30 minutes au maximum)

Coefficient : 2

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. La séquence porte, **au choix du candidat**, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Ce choix est indiqué par le candidat au moment de son accueil sur le site de passage des épreuves. Le jury lui fournira le sujet de la matière choisie au moment de son entrée en loge. Le jury a proposé pour cette session, pour chacune des trois matières concernées, des sujets fondés sur le référentiel de STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

➤ Exemple de sujet

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de Management en classe de : première STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion)

Le contexte pédagogique est le suivant : vous enseignez en première STMG, dans un lycée général et technologique du centre-ville d'une grande agglomération. Cet établissement accueille 900 élèves, propose les séries du baccalauréat général et technologique ainsi que deux sections de techniciens supérieurs (STS) : GPME (gestion de la PME) et Tourisme.

Les élèves et étudiants proviennent essentiellement du centre-ville et des communes environnantes. Le taux de réussite au baccalauréat avoisine 88 %. L'établissement dispose d'un matériel informatique et multimédia de pointe, financé par la région.

Le projet d'établissement s'articule autour de trois axes :

- assurer les conditions d'une école accueillante-accueillir tous les élèves avec bienveillance.
- faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences ; permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs garantissant la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours ; construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves.
- promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation, la coopération et renforcer la professionnalisation.

Caractéristique de la classe : l'effectif est de 25 élèves, vous assurez le cours de management des organisations, le reste de votre service est réalisé en section STS Tourisme. Vous disposez d'une salle équipée de 15 postes informatiques et d'un poste informatique professeur avec un vidéoprojecteur interactif. C'est une classe d'un niveau satisfaisant avec des élèves motivés. Votre cours de management est positionné le mardi après-midi en classe entière.

Vous avez terminé les trois premiers chapitres du thème 1. « À la rencontre du management des organisations », vous abordez le chapitre 4 de ce thème : « Comment le management permet-il de répondre aux changements de l'environnement ? »

Il vous est demandé d'établir un projet de séquence pédagogique traitant ce chapitre 4. En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- **les objectifs,**
- **la place de la séquence dans votre progression pédagogique,**
- **le déroulement envisagé,**
- **les supports et outils utilisés notamment numériques,**
- **vos propositions en matière d'évaluation,**
- **les transversalités que vous envisagez.**

En annexe est fourni un extrait du programme de management de première STMG (le thème 1).

➤ **Conseils du jury**

- Les objectifs et la durée de la séquence proposée doivent être précisément définis et réalistes,
- les contenus disciplinaires abordés doivent être maîtrisés,
- le déroulement de la séquence, le contenu, les supports doivent être présentés avec précision,
- les choix pédagogiques et didactiques doivent être justifiés,
- les dimensions « évaluation » et « transversalités » ne doivent pas être négligées.

2.2 Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

➤ **Rappel de la définition de l'épreuve**

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)

Coefficient : 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et du tourisme, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur le dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes) produit et transmis avant le début des épreuves d'admission par le candidat.

Le jury propose un sujet, à partir du dossier, qui précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente les réponses qu'il apporte au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, établissement, institution, société, partenaires professionnels. La prise en compte des valeurs qui portent les enseignements au sein de l'Éducation nationale est interrogée.

Le candidat doit éclairer le jury en s'appuyant sur des éléments saillants de son dossier.

➤ **Exemple de sujet**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier dans le contexte de formation au bloc de compétences 3 : « **Gestion de l'information touristique** » en première année du BTS Tourisme.

Elle consiste à produire et à présenter au jury des ressources pédagogiques permettant de traiter l'activité « **Diffusion d'informations au public cible** » et plus particulièrement la tâche suivante : « **élaborer des messages adaptés aux différentes cibles** ».

Vous choisirez dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifierez vos choix, expliquerez les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifierez si besoin des ressources complémentaires, envisagerez des transversalités possibles. Ces ressources devront vous permettre notamment de développer la compétence C31 du référentiel.

Annexe : extrait du référentiel du BTS Tourisme

Bloc de compétences 3 – Gestion de l'information touristique			
Activités et tâches	Compétences (être capable de)	Indicateurs d'évaluation des compétences	Savoirs associés
Diffusion d'informations au public cible Élaborer des messages adaptés aux différentes cibles	C31. Diffuser des messages adaptés (contenu et canal) au public cible	Production de l'information dans un langage adapté au destinataire Adéquation destinataires / circuits d'information	2. Outils bureautique et multimédia 3. Outils de communication 5. Outils de géolocalisation

Choisir les outils et les circuits d'information		Respect de la charte graphique	
Suivre la diffusion de l'information		Respect du cadre réglementaire et de la législation	
		Qualité et lisibilité des messages produits	
		Efficacité de la diffusion	

Les savoirs associés

Notions, outils et méthodes	Sens et portée de l'étude
2. Outils bureautique et multimédias	
Les interfaces et les objets (caractères, mots, page, texte, image, document) présentent des caractéristiques communes aux différentes familles de logiciels bureautiques. La formation à ces outils doit être concrète et s'appuyer sur les pratiques professionnelles qui constitueront la base des applications proposées. L'utilisation de logiciels et de solutions gratuites est conseillée, y compris en utilisant des solutions en ligne, en respectant une charte graphique.	
<i>2.4 Publication assistée par ordinateur (PAO)</i>	Il s'agit de maîtriser les éléments de base pour la production de documents professionnels (devis et propositions commerciales, brochures, documents publicitaires et de communication) et les fonctionnalités de la retouche d'images et de mise en page.
3. Outils de communication	
Il s'agit de préciser les connaissances sous-jacentes et de créer des compétences professionnelles pour communiquer. Le niveau de technicité est celui d'un utilisateur averti et il faut développer la curiosité et la capacité à s'adapter aux évolutions futures.	
<i>3.2 Les sites Web : fonctionnement des sites, architecture, mise à jour de pages en utilisant les logiciels appropriés et tous les moyens disponibles sur le web.</i>	Les sites web se sont généralisés dans le secteur du tourisme pour collecter et diffuser l'information, et réaliser des transactions. La mise en ligne des informations ou des pages se fait directement sur le site par les membres de l'organisation avec des interfaces facilitant le travail de mise à jour et de création.

➤ Commentaires du jury

La difficulté majeure pour le jury est de trouver, dans le dossier remis par le candidat, matière à formuler une question qui coïncide avec le concours présenté, en l'occurrence le CAPET Option E « Gestion des activités touristiques ».

Si le dossier est trop vague, avec peu de matière documentaire dans les annexes ou mal orienté (par exemple description de ce qui est réalisé dans une structure touristique : la « vie » d'un camping ou d'un musée ou d'une agence de voyages), le jury est alors amené à déterminer un axe. Ce dernier peut s'avérer trop précis aux yeux du candidat qui n'a pas perçu cet aspect professionnel. Cette situation met par conséquent le candidat en difficulté dès la mise en log. À l'inverse, souhaitant laisser

au candidat la possibilité de déterminer une problématique spécifique, le jury peut proposer un sujet qui est déjà « le » sujet du candidat : cela se produit lorsque le candidat s'est lui-même enfermé dans un angle trop précis de l'activité de l'entreprise support du dossier ; exemple le dossier qui porterait sur l'accroissement du portefeuille d'activités d'une agence en ciblant la clientèle Comité d'entreprise.

Conseil : il convient de structurer le dossier de manière à ce que le jury puisse disposer d'éléments généraux (de type carte d'identité d'entreprise plus ou moins précise en première partie) qui débouchent vers une actualité ou une démarche stratégique mise en œuvre (en deuxième partie) pour laquelle les premiers résultats peuvent être fournis et analysés (en troisième partie).

Les candidats qui sont le plus en difficulté sont ceux qui ne connaissent pas comment ils pourraient proposer une séquence pédagogique sur le thème de leur dossier. En effet, soit ils n'ont pas conscience du niveau des élèves (Terminale ou BTS), soit les objectifs sont hors diplôme visé. Bien évidemment, s'agissant d'un concours externe, les candidats auront l'occasion de s'aguerrir lors de leur année de stage au métier d'enseignant. Le problème est qu'étant candidat à la fonction d'enseignant, certains, n'ont visiblement pas anticipé une exploitation pédagogique de leur dossier.

En revanche, les candidats qui obtiennent un bon résultat à cette épreuve sont ceux qui parviennent à projeter une exploitation pédagogique à partir de leur dossier, même si ce dernier n'a pas été élaboré pour un type d'élève ou étudiant ou pour un cours en particulier. Leur faculté à s'adapter au contexte fixé dans le sujet est une garantie de succès, qui plus est si les documents pris dans leur dossier sont adaptables et donc facilement transférables à une situation de formation par le candidat.

➤ **Conseils du jury**

Les éléments présentés dans le dossier doivent être aisément exploitables pour la transposition didactique attendue.

La gestion du temps de l'épreuve doit être maîtrisée.

Les éléments présentés doivent attester d'une veille professionnelle et technologique attentive, en particulier par rapport à la gestion des activités touristiques.

Le référentiel des compétences liées au métier de professeur doit être connu.

Les réponses apportées aux questions relatives aux valeurs de la République doivent être pertinentes et convaincantes.

Annexe - Note aux candidats admissibles
CAPET externe « économie et gestion » option E (session 2021)

• **Épreuve de mise en situation professionnelle**

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management (en référence au programme de STMG) lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la classe de la séquence pédagogique demandée ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple, nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes d'informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents qu'il a apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris ouvrages de référence, manuels scolaires, dictionnaire). Il peut utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une autonomie d'alimentation.

En revanche, ne sont pas autorisés :

- l'accès aux réseaux numériques (quelle qu'en soit la modalité : câble, wifi, clé, etc.) ;
- les dispositifs d'impression, y compris portables ;
- tout autre matériel électronique (en particulier, téléphone).

L'utilisation de l'équipement numérique du candidat est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Le candidat peut éventuellement mobiliser la vidéo-projection en utilisant l'équipement installé dans la salle d'interrogation sous réserve que le candidat donne au moment de son entrée en salle d'interrogation une clé USB avec les documents enregistrés au format PDF. Un tableau est également mis à sa disposition.

• **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

Pour cette épreuve d'admission, les candidats doivent envoyer avant le lundi 21 juin 2021 leur dossier sous forme numérique à la DGRH du ministère (adresse indiquée sur la convocation). Par ailleurs, il est vivement recommandé de venir avec un dossier sous format papier le jour de l'épreuve.

Le dossier est un document d'une dizaine de pages (hors annexes), rédigé par le candidat à partir d'une observation réelle d'une organisation (entreprise, association, collectivité publique) faite personnellement par le candidat dans le cadre d'un stage ou d'une expérience professionnelle. Il comporte des descriptions et des analyses des situations observées ou vécues ainsi que des informations de contexte, données, illustrations permettant d'en rendre compte. Le dossier ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique ou didactique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe (à partir du référentiel du BTS Tourisme) dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique. L'extrait de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet.

La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet ; elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, seul le dossier imprimé peut être apporté par le candidat (sans aucun ajout par rapport à celui qui a été transmis au jury) ; en conséquence, tout autre document ou matériel ne pourra être utilisé lors de la préparation ou lors de l'entretien de cette épreuve. Un tableau est mis à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.